



Fausse déclaration de père et d'un maire de commune

Par **maman80**, le **11/06/2013** à **20:34**

bonsoir

je suis actuellement en procédure avec mon ex conjoint

depuis notre séparation, ça ne se passe pas très bien et Mr m'a gardé notre fille âgée à peine de 2 ans en me menaçant de me coller une balle en pleine tête si je tentais quoi que ce soit quant à notre fils il me l'a laissé n'ayant pas d'autorité parentale car il l'a reconnu qu'à ses 3 ans. Actuellement sa mère fait des informations préoccupantes aux services sociaux ce qui est bien sûr contesté puisque mes enfants sont très bien enfin ma fille car mon fils a vu tous les coups portés depuis 4 ans sur moi.

A ce jour Mr a fait une attestation à la CAF comme quoi je touchais des allocations depuis 2009 pour mes enfants en stipulant qu'il avait la garde de notre fille avec lui mais nous sommes séparés depuis janvier 2010, il a eu les 2 enfants de septembre 2011 à juin 2012, ce qui me vaut un contrôle ce vendredi, j'ai récupéré mes 2 enfants en juin 2012 mais j'ai envoyé la CAF sur son compte.

Lors de la séparation Mr n'a rien voulu me laisser j'ai donc dû tout racheter et nous avons d'un commun accord décidé que je garde la CAF pour pouvoir faire le "crédit" chez eux.

Il a trouvé moyen également de faire une attestation du maire de la commune où il résidait avec sa mère qui mentionne qu'il y vit bien depuis janvier 2009. Je suis donc allé porter plainte pour fausse attestation de plus un maire est censé vérifier ses dires avant de faire quelque attestation de plus il n'a aucune preuves administratives quant à moi j'ai un contrat comme quoi j'employais une assistante maternelle, mes bulletins de salaire ainsi que feuille d'impôt à l'adresse où nous habitons quand nous étions encore ensemble.

Je viens vers vous car je ne sais plus comment faire pour stopper ça je me sent à bout j'ai bien sûr un avocat mais qui pour moi n'a pas l'air très "impliqué" peut-être du fait que j'ai l'aide juridictionnelle je ne sais pas mais je me sens pas du tout rassurée mais les enfants sont toute ma vie j'ai besoin d'eux à mes côtés et je ne comprend pas cet

acharnement alors que la justice dis bien que toute fausse declaration est punissable de peine de prison et d'amendes...

aidez moi svp a me remonter le moral mais surtout rassurez moi sur mes droits

merci de se que vous saurez me dire

cordialement

une maman en peine

Par **jibi7**, le **12/06/2013** à **01:52**

[fluo]Bonjour[/fluo]

Prenez sans tarder rendez vous (avec les pieces mentionnees, vos relevés de compte pour les loyers etc...)avec une assistante sociale, un mediateur et faites vous aider par une association d'aide aux femmes isolees avec enfants.Vous pouvez demander une enquete sociale.

Vous ne pouvez helas pas eviter les interventions de la belle mere en faveur de son fils, mais si les relations entre vos enfants et elle sont correctes respectez les au minimum afin que cela ne se retourne pas contre vous 3..

Les fausses attestations dans ces affaires sont helas rarement remises en question..meme si les juges ne sont pas dupes, ils ont de gros savons pour 's'en laver les mains"...et ne sont jamais poursuivis ou si peu meme à Outreau!